

CHAMBRE DES COMMUNES

Le vendredi 9 juin 1995

La séance est ouverte à 10 heures.

Prière

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[Traduction]

LA LOI SUR LES ALLOCATIONS DE RETRAITE DES PARLEMENTAIRES

La Chambre reprend l'étude, interrompue le 8 juin, du projet de loi C-85, Loi modifiant la Loi sur les allocations de retraite des parlementaires et prévoyant le rétablissement d'une disposition, dont le comité a fait rapport sans propositions d'amendement, ainsi que des motions nos 1 à 7.

M. Stephen Harper (Calgary-Ouest, Réf.): Monsieur le Président, je voudrais faire certaines remarques à propos du projet de loi C-85, la Loi sur les allocations de retraite des parlementaires. Je le ferai dans le peu de temps qui reste, étant donné la tactique du gouvernement de recourir à la clôture et à l'attribution de temps.

Les amendements au projet de loi, qui ont été présentés en mon nom et en celui du député de Calgary-Centre, visent quatre objectifs principaux. Premièrement, aligner le régime de pension des parlementaires sur le secteur privé, tant en ce qui concerne les députés que les sénateurs. Deuxièmement, permettre aux députés de cette législature et des législatures futures de renoncer complètement au régime de pension. Troisièmement, imposer comme condition que tous les adhérents au régime de pension doivent avoir la citoyenneté canadienne. Quatrièmement, assujettir les pensions des parlementaires aux mêmes dispositions de récupération qui existent dans le cas de la Sécurité de la vieillesse, ce que le gouvernement libéral avait contesté lorsqu'il était dans l'opposition, mais qu'il semble maintenant considérer comme tout à fait acceptable pour les Canadiens ordinaires.

Nous débattons du premier groupe de motions. La motion n° 4 prévoit que, en cas de séparation d'une province, les parlementaires de cette province n'auraient pas automatiquement droit à une pension du gouvernement fédéral. C'est la conséquence de la proposition concernant la citoyenneté canadienne. Il sera intéressant de voir si le gouvernement a l'intention de garantir une pension aux parlementaires qui pourraient un jour ne plus être des citoyens du Canada.

J'ai entendu des députés séparatistes à la Chambre dire qu'ils se moquaient de ce qui se passe à la Chambre parce que, de toutes façons, ils ne seraient plus ici à l'automne. Je pense qu'ils ont tort et qu'ils risquent d'être ici pendant longtemps encore. Quoi qu'il en soit, cela soulève une question intéressante.

[Français]

C'est parce que les députés du Bloc québécois insistent pour dire que le Québec va se séparer au cours de la prochaine année, je suppose.

Des voix: Bravo!

M. Harper (Calgary-Ouest): Cet amendement, en effet, tend à démontrer la puissance de leurs convictions au sujet de cet objectif.

Si les députés bloquistes ont l'intention de garantir leur propre pension canadienne ou de participer au régime de retraite, cela indique un manque de confiance dans leur objectif de séparation du pays. Je suppose que le projet indépendantiste comprend une idée de sacrifice. C'est intéressant que le Bloc québécois propose à la population québécoise qu'elle prenne le grand risque de perdre les bénéfices de la Confédération, y compris les avantages des pensions, mais qu'il tente ici de participer aux plans de pension du Parlement du Canada.

Je suggère qu'une évidence de sa bonne foi dans cette affaire serait d'appuyer cet amendement et d'appuyer l'idée que des choses comme les pensions ont besoin de négociations si, par hasard, le Québec se sépare vraiment après le référendum.

[Traduction]

Ce sera fort intéressant à observer. Je doute que le Bloc soit prêt à faire un geste aussi audacieux à la Chambre des communes.

Les motions nos 1 et 6 visent à modifier les dispositions sur la non-participation, de sorte que les députés des prochaines législatures devront choisir, une fois pour toutes, d'adhérer ou non au régime au cours des 60 premiers jours de travaux de la Chambre après leur élection. Les députés du Parti réformiste vont faire économiser 38 millions de dollars aux contribuables en n'adhérant pas au régime de retraite et, faute de modifications importantes apportées au régime, les futurs parlementaires devront avoir la possibilité de faire de même.

• (1010)

N'oublions pas que les échecs du gouvernement actuel commencent à s'accumuler. Il peut bien rejeter certaines mesures populistes proposées par mon parti, mais, à mon avis, les prochaines élections fédérales prendront dans une large mesure la forme d'un référendum sur des questions comme le régime de